

Date de dépôt : 16 mars 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Christine Serdaly Morgan : PAV – le marchandage des terrains a-t-il commencé avant même que le projet soit défini ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 février 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans le grand projet qu'est l'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV), l'une des difficultés réside dans le fait que la presque totalité des terrains font l'objet de droit de superficie.

L'aménagement d'un tel territoire, avec la promesse d'un nombre de logements importants, y compris de LUP (coopératives et autres) ne peut se concevoir sans un certain nombre d'équipements collectifs de proximité, tels qu'école, espaces publics ou espaces socio-culturels. Des réalisations qui ont un coût et qui ne génèrent aucun profit financier direct évidemment.

Dans cette perspective, un des seuls lieux exempts de contraintes est celui de l'actuelle Caserne des Vernets. Appelée à se déplacer, ces terrains, propriétés de l'Etat, présentent ainsi un intérêt particulier pour la création d'équipements présentant une utilité publique, sociale et culturelle et pour la mise à disposition de terrain pour des coopératives. En effet, dans la mesure où, au-delà des investissements qu'ils nécessiteront pour leur construction, le contribuable n'aura pas à payer pour le rachat de droit de superficie en sus, ce qui ne serait pas le cas sur toute autre parcelle.

Il semblerait pourtant curieusement que le DCTI ne partage pas cette vision des choses et que la parcelle de la caserne fasse déjà l'objet de tractations avec une fondation privée à un stade du projet pour le moins lacunaire (voir le « PAV s'expose ») notamment sur la question des équipements et des espaces publics de proximité et sur la mise à disposition de terrains pour des coopératives de logement ou des lieux de production artistique et culturelle (ARVE).

Ma question est la suivante :

Le DCTI et la direction de projet du PAV ont-ils déjà pris quelque engagement que ce soit concernant la parcelle de l'actuelle caserne des Vernets, et, le cas échéant, peuvent-ils nous informer quant à leur contenu et leur nature ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat n'a pris aucun engagement concernant l'avenir de la parcelle de la caserne des Vernets.

Cela étant précisé, l'Etat de Genève s'est engagé à étudier avec la Fondation Hans Wilsdorf, en collaboration avec l'Université de Genève, la possibilité d'implanter dans ce périmètre des bâtiments destinés à l'enseignement universitaire, ainsi que différents types de logements, dont en particulier des logements pour étudiants, une école primaire et des espaces publics en lien avec l'image directrice en cours d'élaboration.

Il est rappelé pour le surplus que l'avenir du périmètre de la caserne des Vernets, à l'instar de l'ensemble du périmètre PAV, sera fixé dans le plan directeur de quartier PAV, puis dans le plan localisé de quartier PAV, prévus par le projet de loi de modification des limites de zones dont le Grand Conseil a été récemment saisi.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER